



Vol 28 | No 1 | Janvier 2015

Conseil fédéral extraordinaire
des 28, 29 et 30 janvier

EN ACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | fiqsante.qc.ca



Nancy Bouchard, CSSS Maria-Chapdelaine

DÉPÔT PATRONAL INTERSECTORIEL « MÉPRIS DE NOTRE SALAIRE ET VOL DE NOTRE RETRAITE », DÉNONCENT LES DÉLÉGUÉES

C'est le 15 décembre dernier que la FIQ et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui négocient à une table commune les matières intersectorielles, ont reçu les offres du gouvernement concernant les salaires, la retraite, les droits parentaux, les disparités régionales et les relativités salariales.

Ce conseil fédéral extraordinaire a permis aux déléguées de prendre connaissance de l'analyse effectuée par la FIQ et la FAE à l'égard du dépôt patronal, un dépôt qualifié par les deux organisations de méprisant envers les professionnelles en soins et les enseignant-e-s. Pour les déléguées, l'ensemble des demandes patronales démontre bien la volonté du gouvernement de faire contribuer doublement ses employé-e-s à l'atteinte du déficit zéro. Les modifications importantes à la baisse quant au régime de retraite ont été la plus grande surprise alors que le régime est pourtant en santé.

LES SALAIRES

La demande salariale de l'alliance FIQ-FAE était essentiellement basée sur un rattrapage salarial de 4,5 % pour récupérer le pouvoir d'achat perdu depuis 2004, sur une hausse de salaire minimale de 2 % par année, équivalente à l'inflation, ainsi que sur une augmentation de 1 % par année pour assurer l'attraction et la rétention dans le réseau de la santé et celui de l'éducation.

La demande visait à négocier une convention collective de trois années alors que la partie patronale propose qu'elle soit de cinq années.

Force est de constater que la partie patronale voit les choses d'un autre œil. Alors que les demandes syndicales visaient presque uniquement la récupération du pouvoir d'achat et la protection de celui-ci, le gouvernement offre plutôt de poursuivre dans l'appauvrissement des professionnelles en soins et des enseignant-e-s.

Pour les deux prochaines années, il veut imposer un gel des salaires et ne propose qu'à peine 1 % d'augmentation pour les trois années subséquentes.

SUITE P. 4-5



POSTE-PUBLICATION

Convention 40007983

(adresse de retour)
FIQ Québec | 1260, rue du Blizzard,
Québec (Qc) G2K 0J1

Au micro : 1. Ludovic Gauthier, CHUM

MOT DE LA PRÉSIDENTE

FIQ en Action, vol. 28, n° 1, janvier 2015 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | Tirage : 63 000 exemplaires | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jacques Lavallée | Impression : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication *FIQ en Action* » | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, faites-en la demande à info@fiqsante.qc.ca | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



2015 : UNE ANNÉE QUI DÉBUTE SUR LES CHAPEAUX DE ROUES!

Régine Daurant

Projet de loi 10, négociations, compressions, austérité. On le savait, je vous en ai parlé la dernière fois, 2015 sera une année de tous les défis. Une année charnière pour les professionnelles en soins et la FIQ. Je vous le disais aussi, le gouvernement nous inonde, espérant nous voir nous disperser, nous diviser, nous empêchant ainsi de nous mobiliser et de lui livrer bataille. Mais il s'est trompé! Nous sommes fin prêts.

Nous avons entamé l'année 2015 sur les chapeaux de roues par une démonstration de force. Plus de 1 000 professionnelles en soins de la FIQ et enseignant-e-s de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ont pris la rue le 27 janvier dernier pour dénoncer les offres salariales méprisantes du gouvernement.

Nous poursuivons aussi notre lutte contre le projet de loi 10 de la « doctorocratie » libérale. Cette « structurite » du gouvernement ne donnera rien de plus aux patient-e-s et rien de plus aux professionnelles en soins. Bref, le projet de loi 10 est centré sur les besoins du ministre et de son gouvernement, et non sur ceux des patient-e-s. Nous continuerons de le dénoncer.

Et pour ajouter l'insulte à l'injure, au moment où j'écris ces lignes, le gouvernement menace de faire adopter son projet de loi sous bâillon et ainsi faire une entorse majeure au processus démocratique. Tout cela, parce qu'il est incapable de supporter la critique. Il ne veut ni entendre ni écouter personne. C'est

vrai en santé, mais c'est aussi vrai dans l'ensemble de ses décisions.

C'est un gouvernement guidé par l'idéologie, une idéologie destructrice. Nous assistons, ni plus ni moins, à la destruction des services publics. À une attaque contre la justice sociale. L'austérité libérale fait reculer le Québec. Elle attaque les plus démunis-e-s, les femmes, les familles et la classe moyenne, et elle attaque les employé-e-s de l'État que nous sommes.

Et pour se justifier, le gouvernement a recours aux sophismes et à la démagogie. Les ministres essaient de faire croire aux Québécoises et aux Québécois que ce n'est pas de l'austérité, que c'est de la rigueur. Ils essaient de nous faire croire que le Québec est sur le bord de la faillite. Et pourtant, ce sont eux qui nous amènent vers la faillite, une faillite sociale.

C'est le gouvernement qui nous oblige à nous lever et à nous battre. Et c'est notre devoir de le faire. On ne peut rester les bras croisés en le regardant saccager nos acquis sociaux. On ne peut rester les bras

croisés devant les coupes à l'aveugle. L'austérité et le crois ou meurt doivent être combattus!

Nous devons nous serrer les coudes et nous mobiliser sans relâche au cours des prochains mois pour défendre ce en quoi nous croyons, pour défendre notre avenir et celui de nos enfants. Nous avons le devoir de combattre l'intégrisme du gouvernement Couillard. Pour mener toutes ces batailles de front, nous avons adopté à ce conseil fédéral extraordinaire un ambitieux plan de mobilisation. Toutes les instances de la FIQ seront mises à contribution pour déployer ce plan de mobilisation.

Nous nous mobiliserons pour faire valoir nos revendications dans le cadre des négociations intersectorielles et sectorielles. Nous nous mobiliserons aussi contre le projet de loi 10 et contre l'austérité généralisée du gouvernement libéral. Mais pour que cela fonctionne, nous avons besoin de vous. N'hésitez pas répondre présentes, nous avons besoin de vous! Ensemble, nous pouvons changer les choses! ■

FÉVRIER 2015

- Grand rassemblement des groupes de la société civile, le 12 février, au Centre des congrès de Québec.
- Semaine d'actions de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

MARS 2015

- Appui aux activités entourant la Journée internationale des femmes.
- Lancement de la Marche mondiale des femmes 2015.

AVRIL 2015

- Présence aux abords du Sommet sur les changements climatiques, à Québec.

MAI 2015

- Activités entourant la Fête des travailleuses et des travailleurs, le 1^{er} mai.

PARTICIPEZ AUX ACTIVITÉS DU COLLECTIF REFUSONS L'AUSTÉRITÉ!

En janvier dernier, le collectif Refusons l'austérité, dont la FIQ fait partie, a adopté un plan d'action qui prévoit une série de manifestations au cours des prochaines semaines. L'essentiel des rassemblements prévus, visant à maintenir la pression sur le gouvernement, a été présenté aux déléguées.

La Fédération invite ses membres à prendre part à ces activités qui visent notamment à dénoncer les offres méprisantes du gouvernement aux employé-e-s de l'État, dont les professionnelles en soins, dans le cadre de la négociation entourant le renouvellement de leur convention collective.

Les informations sur les actions du collectif Refusons l'austérité seront disponibles à fiqsante.qc.ca et dans les médias sociaux. ■

NÉGOCIATION

Dépôt patronal sectoriel
Soyez de la mobilisation pour une négociation réussie!



Isabelle Hall, CSSS de la Haute-Côte-Nord-Manicouagan

DÉPÔT PATRONAL SECTORIEL DES ORIENTATIONS FLOUES, AUCUNE SOLUTION CONCRÈTE

La teneur du dépôt du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) a été exposée à la délégation qui a vite constaté la nature nébuleuse et abstraite des orientations proposées.

Le dépôt patronal, qui avait été présenté à la coordination de la négociation et au comité Négociation à la mi-décembre, ne contient aucune solution concrète en lien avec l'amélioration des conditions de travail et de la qualité des soins. Plusieurs déléguées ont par ailleurs clairement évoqué craindre le pire pour la suite des choses, en plus d'exprimer une profonde déception.

Les orientations du gouvernement se concentrent principalement sur quatre orientations, toutes plus évasives les unes que les autres :

- Favoriser une contribution optimale des ressources humaines;
- Favoriser l'innovation dans l'organisation du travail;
- Assurer une gestion responsable des ressources;
- Résoudre les problématiques d'application et moderniser la convention collective.

Ce qui semble néanmoins émaner de ces énoncés est la volonté de la partie patronale de faire des gains de performance. Sachant que performance ne fait pas très bon ménage avec qualité des soins et attraction et rétention des professionnelles en soins, c'est bien peu rassurant et plutôt de mauvais augure. Force est de constater que les négociations n'ont pas

réellement débuté et qu'il faudra attendre les prochaines rencontres afin de mieux cerner la situation. Une série de rencontres, à raison d'une par semaine, sont d'ailleurs planifiées jusqu'en mars.

Chose certaine, la délégation et les membres seront informées sur une base continue de l'évolution des travaux à la table de négociation et de la position de la Fédération quant à d'éventuelles propositions patronales claires et limpides. D'ici là, la mobilisation s'organise et s'intensifiera au cours des prochaines semaines en faveur d'un réseau de la santé qui correspond réellement aux besoins des professionnelles en soins et de la population. ■

SOYEZ DE LA MOBILISATION POUR UNE NÉGOCIATION RÉUSSIE!

Pour mener à bien cette ronde de négociations, la FIQ mise sur un rapport de force à l'avantage des professionnelles en soins. Pour maintenir et accroître ce rapport de force, les déléguées réunies à ce conseil fédéral extraordinaire ont adopté un ambitieux plan de mobilisation qui sera se déployé au cours des prochaines semaines.

Nul ne doute maintenant de la volonté, ou plutôt de l'entêtement idéologique du gouvernement, d'atteindre l'équilibre budgétaire sur le dos des familles, de la classe moyenne et des employé-e-s de l'État. Dans leurs déclarations publiques, le premier ministre et le président du Conseil du trésor font preuve de beaucoup d'intransigeance au regard des négociations dans les secteurs public et parapublic.

Le plan de mobilisation adopté revêt donc un caractère important. Il peut contribuer au succès des négociations. Mais pour y parvenir, les membres devront nécessairement se mobiliser et participer à l'effort. La FIQ pourrait avoir le meilleur

des plans, sans l'implication de ses membres, ça ne servirait à rien.

Concrètement, ce plan de mobilisation a pour objectif général de favoriser l'adhésion du plus grand nombre de membres de la FIQ à la stratégie de négociation. Il vise également quelques objectifs spécifiques, tels que :

- Faire connaître et véhiculer les priorités des demandes sectorielles et intersectorielles;
- Sensibiliser la population à la légitimité des demandes sectorielles et intersectorielles;
- Maintenir une pression sur le gouvernement en soutien au

comité Négociation dans le but d'obtenir une convention collective négociée;

- Dénoncer toute mesure d'austérité qui vise à diminuer les services et l'accès aux services publics de santé;
- Sensibiliser et dénoncer auprès des membres et de la population les effets pervers du projet de loi 10 sur les services de santé.

Les militantes et les membres devront être actives. Elles devront innover, être audacieuses, proactives et s'adapter à l'évolution de la conjoncture. Elles devront le faire pour se faire entendre auprès de l'opinion publique et se démarquer. ■



Ça suffit.
LAISSEZ-NOUS SOIGNER.



fiqsante.qc.ca   

NÉGOCIATION

Dépôt patronal intersectoriel (suite)



Denis Dubé, CHUM

Voici quatre exemples d'impacts sur les salaires entre la proposition du Conseil du trésor et celle de la FIQ-FAE :

Infirmière (2471) - 12 ^e échelon Salaire annuel en 2020	
Conseil du trésor	69 291,95 \$
FIQ-FAE	81 084,55 \$

Infirmière auxiliaire (3455) - 10 ^e échelon Salaire annuel en 2020	
Conseil du trésor	52 416,59 \$
FIQ-FAE	61 337,22 \$

Inhalothérapeute (2244) - 12 ^e échelon Salaire annuel en 2020	
Conseil du trésor	63 832,89 \$
FIQ-FAE	74 696,43 \$

Perfusionniste (2287) - 18 ^e échelon Salaire annuel en 2020	
Conseil du trésor	85 701,02 \$
FIQ-FAE	100 286,24 \$

DÉPÔT PATRONAL INTERSECTORIEL

(SUITE)

LA RETRAITE

Contrairement à d'autres régimes de retraite, le RREGOP est un régime hautement capitalisé, où les parties contribuent à 50-50 et dont le déficit, dû à la crise économique de 2008, est en train de se résorber. Il ne faut pas oublier que ce déficit était dû à des pertes de 40 milliards à la Caisse de dépôt et placement du Québec à la suite des investissements de celle-ci dans le papier commercial adossé à des actifs (PCAA). De plus, les organisations syndicales ont accepté d'apporter des modifications au regard des analyses actuarielles afin de s'assurer du maintien de la santé du régime et des hausses de cotisation sont prévues annuellement jusqu'en 2016.

Les demandes gouvernementales visent plusieurs aspects du régime

de retraite. En ce sens, des changements importants quant aux critères pour accéder à la retraite sont demandés : l'accroissement des pénalités actuarielles pour celles qui partent à la retraite avant la loi, l'augmentation de la période du calcul du traitement admissible moyen de 5 ans à 8 ans et le report de l'âge de la retraite à 62 ans. Ces mesures pourraient donc avoir un impact important sur la rétention, car certaines salariées pourraient décider de partir à la retraite avant leur entrée en vigueur.

En ce qui concerne les rachats, les salariées devront dorénavant racheter tous les congés sans solde à l'exception des congés relatifs aux droits parentaux et à la Loi sur les normes du travail.

Enfin, seules les personnes ayant atteint l'âge de 55 ans pourront bénéficier d'une retraite progressive.

Ces demandes sont, selon la FIQ, injustifiées et ne reflètent aucunement le portrait actuariel du régime de retraite. À court terme, elles risquent d'avoir un effet négatif sur le régime en accélérant les départs à la retraite. Le gouvernement entend-il ainsi en profiter pour réduire ses effectifs et aggraver le contexte de pénurie? À plus long terme, elles auront l'effet contraire en obligeant les travailleuses à demeurer au travail plus longtemps, sous peine de pénalités importantes.

Voici deux exemples d'impacts sur les rentes entre la proposition du Conseil du trésor et celle de la FIQ-FAE :

1. Augmentation de l'âge de la retraite uniquement, avec maintien du traitement admissible moyen sur 5 ans et de la réduction actuarielle de 4 % pour anticipation de la rente

Dans cet exemple, il s'agit d'une salariée qui, au 1^{er} janvier 2018, a 58 ans et 31 ans de service aux fins de calcul et d'admissibilité de sa rente.

	Conditions actuelles Retraite au 1 ^{er} janvier 2018	Proposition patronale Retraite au 1 ^{er} janvier 2018
Traitement admissible moyen (5 ans)	66 859 \$	66 859 \$
Rente de base 2 % par année de service	41 452 \$ (31 ans)	41 452 \$ (31 ans)
Réduction due à l'anticipation de la rente 4 % par année	3 316 \$ (8 % = 60 ans) 2 années d'anticipation	6 632 \$ (16 % = 62 ans) 4 années d'anticipation
Rente finale	38 136 \$	34 820 \$

La demande patronale entraînerait donc une diminution annuelle de la rente de 3 316 \$.

2. Calcul de la rente si l'ensemble des demandes du gouvernement était adopté

Dans cet exemple, il s'agit d'une salariée qui, au 1^{er} janvier 2018, a 58 ans et 31 ans de service aux fins de calcul et d'admissibilité de sa rente.

	Conditions actuelles Retraite au 1 ^{er} janvier 2018	Proposition patronale Retraite au 1 ^{er} janvier 2018
Traitement admissible moyen	66 859 \$ (5 ans)	65 549 \$ (8 ans)
Rente de base 2 % par année de service	41 452 \$ (31 ans)	40 640 \$ (31 ans)
Réduction due à l'anticipation de la rente	3 316 \$ (4 % par an = 8 % / 60 ans) 2 années d'anticipation	11 704 \$ (7,2 % par an = 28,8 % / 62 ans) 4 années d'anticipation
Rente finale	38 136 \$	28 936 \$

La demande patronale entraînerait donc une diminution annuelle de la rente de 9 200 \$.

NÉGOCIATION

Dépôt patronal intersectoriel (suite)
Les délégations de la FIQ et de la FAE mécontentes



Marilyn Tremblay, CSSS de Saint-Jérôme

LES DROITS PARENTAUX

Encore une fois, les demandes du gouvernement visent à réduire les revenus des employé-e-s de l'État. En ce qui concerne le calcul des prestations, la partie patronale demande que le calcul pour la salariée à temps partiel se fasse sur la base des semaines précédant le congé de maternité que la salariée ait ou non reçu une rémunération. Quant aux congés de paternité et d'adoption, ils devront être précédés d'une période de travail de 20 semaines pour donner droit aux indemnités de l'employeur prévues à la convention collective.

LES DISPARITÉS RÉGIONALES

La partie patronale veut retirer la prime de rétention de 8 % applicable aux personnes salariées travaillant dans les villes de Sept-Îles, Port-Cartier, Gallix ou Rivière-Pentecôte, puisqu'il ne s'agit pas de localités visées par les disparités régionales. Dans un contexte de pénurie de professionnelles en soins, de difficulté d'attraction et de rétention et d'utilisation encore trop élevée de main-d'œuvre indépendante, il y a lieu de se demander comment le gouvernement peut

en arriver à vouloir supprimer des bénéfiques qui ne réussissent même pas à assurer à ces régions le personnel nécessaire.

LES RELATIVITÉS SALARIALES

Le gouvernement propose que les travaux déjà entrepris pour en arriver à une entente en ce qui a trait aux plaintes déposées à la suite du maintien 2010 ainsi que ceux qui devront être faits dans le cadre du maintien 2015 se fassent parallèlement à la négociation. L'Intersyndicale, qui travaille actuellement sur ces dossiers et qui aurait voulu voir la conclusion avant le début des négociations nationales, se retrouve indéniablement mêlé à la négociation qui s'amorce.

Comme organisation syndicale, la FIQ devra se concerter avec les organisations composant l'Intersyndicale afin d'en arriver à une réponse commune concernant la demande patronale. Quoi qu'il en soit, ces travaux doivent être faits et il faudra trouver la meilleure façon d'en arriver à une entente satisfaisante afin que les conclusions affectent le moins possible les résultats de la présente négociation.

VERS UN APPAUVRISSEMENT DES FEMMES

Les déléguées n'ont pu que constater que le gouvernement n'épargne aucun bénéfice prévu à la convention collective, obtenu à la suite des batailles syndicales passées. Dans une organisation majoritairement composée de femmes, ces demandes touchent fortement les membres de la FIQ.

Les professionnelles en soins sont avant tout des citoyennes. Comme citoyennes, elles doivent subir les mêmes hausses de tarifs, taxes et autres imposées par les différents paliers de gouvernement. Comme salariées, elles doivent subir le gel des salaires et des augmentations sous l'indice des prix à la consommation. ■

Les déléguées ont rejeté à l'unanimité les premières offres du gouvernement. Elles entendent bien poursuivre la négociation, se mobiliser et mobiliser l'ensemble des membres pour que le gouvernement revoie ses offres qu'elles jugent inacceptables.

LES DÉLÉGATIONS DE LA FIQ ET DE LA FAE MÉCONTENTES

Le 27 janvier, soit la journée précédant le conseil fédéral extraordinaire, les déléguées de la FIQ et de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ont pris part à un grand rassemblement, à Montréal, afin de dénoncer le mépris des propositions économiques déposées par le gouvernement Couillard.

Des conférences ainsi qu'une manifestation dans les rues du centre-ville de Montréal étaient au rendez-vous. C'est plus de 1 000 professionnelles en soins, enseignantes et enseignants qui ont posé un geste symbolique devant le bureau du Conseil du trésor alors qu'elles ont distribué des « peanuts » pour illustrer leurs conditions salariales.

« Nous méritons beaucoup mieux que ça. Cela fait des années que nous subissons, pour des raisons politiques, les mauvaises décisions des gouvernements. Notre part, on l'a faite depuis longtemps. Ce que nous offre le gouvernement résultera en un appauvrissement des employé-e-s de l'État. Nous voulons négocier, mais pour le moment, le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, fait preuve d'intransigeance comme si les dés étaient pipés d'avance », a déclaré Régine Laurent, présidente de la FIQ. ■



MOBILISATION

LA FIQ, UNE VOIX QUI PORTE, DES GESTES QUI COMPTENT



PROJET DE LOI 10 : LA MOBILISATION SE POURSUIT!

Au moment où se tenait le conseil fédéral extraordinaire à Laval, les travaux entourant l'étude, article par article du projet de loi 10, se continuaient en commission parlementaire. Rappelons qu'en décembre dernier, le ministre Barrette, qui chapeaute ce projet législatif, avait proposé près de 160 amendements en vue de le modifier.

SIGNEZ LA PÉTITION!

En ligne, à l'adresse : www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-4993/index.html.

Faites vite! Vous avez jusqu'au 19 février pour faire valoir votre opposition au projet de loi du ministre Barrette!

Depuis, six articles ont fait l'objet de discussions qui ont mené, entre autres, à la création d'un troisième centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) en Montérégie et d'un deuxième établissement dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Comme l'étude du projet de loi 10 est en cours, il était impossible au moment de ce conseil fédéral extraordinaire de dresser un portrait complet des conséquences de celui-ci sur le réseau de la santé ainsi que sur les professionnelles en soins qui le composent. Cependant, les déléguées ont eu l'assurance que des plans d'action, adaptés à la réalité de toutes les régions, seraient déployés sous peu.

UNE MOBILISATION QUI NE S'ESOUFFLE PAS

Déjà, des outils de communications, dont un dépliant et un tract, ont été produits et seront distribués prochainement dans tous les établissements. Le dépliant « Le projet de loi 10 et nous - Se mobiliser pour préserver nos conditions de travail » fait état de certains des impacts de cette nouvelle

législation sur les professionnelles en soins, tels que la création de « méga-employeurs » et la mise sur pied d'une seule liste d'ancienneté par région. On y souligne aussi l'importance de la mobilisation des membres de la FIQ, élément indispensable pour établir un rapport de force convaincant avec le gouvernement et les employeurs.

Cette stratégie est la seule qui permettra d'éliminer les effets négatifs de cette réforme sur les professionnelles en soins. Le tract, quant à lui, qui reprend le titre « Projet de loi 10 : Rien pour les professionnelles en soins. Rien pour les patient-e-s », invite les membres à signer en grand nombre la pétition pour le « Retrait du projet de loi n° 10 et pour des consultations sur l'avenir du réseau public de santé et de services sociaux » pour faire reculer le gouvernement sur des points majeurs de cette réorganisation des structures.

Évidemment, si le gouvernement va de l'avant avec cette réforme majeure, ce sera un véritable tsunami qui balaiera le réseau en entier. Pour la FIQ, il est donc

primordial de continuer d'être près de ses membres, d'être à l'écoute de leurs préoccupations et de leurs inquiétudes et de les tenir informées des développements dans le dossier. N'hésitez donc pas à contacter votre équipe syndicale locale pour leur faire part de vos questions et pour connaître les différentes manières de participer à la mobilisation contre le projet de loi 10.

QUELS IMPACTS SUR LA NÉGOCIATION?

Si le projet de loi 10 est adopté sans modifications majeures, il risque d'entraîner des conséquences importantes sur les conditions de travail et, donc, d'influencer le processus de négociation actuel. Que l'on pense à l'augmentation de la mobilité de la main-d'œuvre ou encore à la création de « méga-employeurs », qui couvriront parfois des régions entières, le projet de loi 10 a amené la coordination de la négociation à développer des pistes de solution pour adapter la convention collective à cette nouvelle réalité.

Celles-ci ont été adoptées par la délégation et feront prochainement l'objet d'assemblées générales dans vos établissements. Surveillez les dates à venir pour prendre connaissance des solutions envisagées par la FIQ et faire valoir votre propre point de vue sur ces questions qui nous touchent toutes!

Le projet de loi 10 représente un enjeu majeur pour la Fédération dans la négociation actuelle du renouvellement de la convention collective des professionnelles en soins. Malgré l'ampleur de ce projet de loi, la FIQ mettra toutes ses énergies pour diminuer le plus possible les impacts négatifs sur les conditions de travail de ses membres. ■

Projet de loi 10 : RIEN pour les professionnelles en soins RIEN pour les patient-e-s

MOBILISONS-NOUS contre le projet de loi 10

Signons la **pétition** pour le Retrait du projet de loi 10 et pour des consultations sur l'avenir du réseau public de santé et de services sociaux.

En ligne, à l'adresse : www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition

Date limite : 19 février 2015

La FIQ croit fermement que le projet de loi 10 du gouvernement Couillard présente 10 bonnes raisons de mettre au rancart le projet de loi 10 :

- 1 Il éloigne les soins au lieu de les rapprocher.
- 2 Il centralise les décisions au lieu de les décentraliser.
- 3 Il ne garantit pas des économies en bout de piste.
- 4 Il ne favorise pas la démocratie.
- 5 Il ne fait aucun bilan de la réforme précédente.
- 6 Il s'appuie sur des idées qui ont échoué en Alberta.
- 7 Il entraîne le chaos dans la gestion des relations de travail.
- 8 Il met la table à une privatisation accrue.
- 9 Il favorise la sous-traitance.
- 10 Il n'améliore pas l'accès aux soins.

LE PROJET DE LOI 10 ET NOUS SE MOBILISER POUR PRÉSERVER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

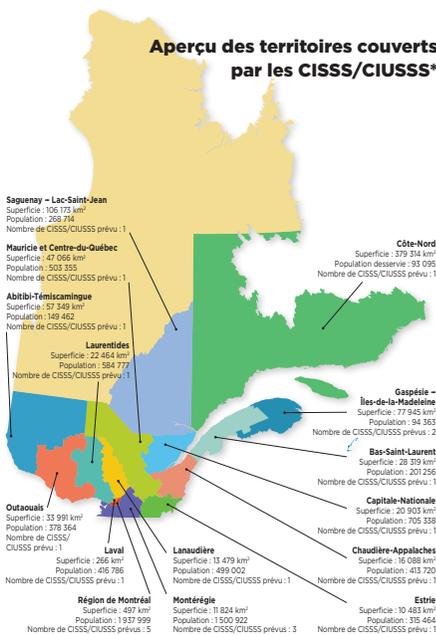
fiq

Savais-tu que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaëtan Barrette, ira de l'avant avec le projet de loi 10 qui réorganise complètement le réseau de la santé?

Vraiment? Malgré l'opposition presque unanime du milieu de la santé à cette réforme?

Oui! Il faut nous concerter, car cela va nous toucher directement, nous, les professionnelles en soins!

Que pouvons-nous faire?



* Cette carte a été développée à partir de documents rendus publics par le gouvernement du Québec (2014). Elle est publiée sous toutes réserves de modifications ultérieures, jusqu'en date de la publication du présent document. Le projet de loi 10 n'a pas encore été officiellement adopté.